

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

Nombre de membres en exercice : 23 Quorum : 13

Nombre de membres présents : 16 Date de la convocation : 09/01/2019 Secrétaire de séance : Monsieur Jean HAMACHE

Le Seize Janvier Deux Mille Dix-Neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER - Maire

M. Jean BRILLAUD, M. Dominique LOUIS, Mme Stéphanie VERRIER, Mme Michelle ECLERCY, M. Patrice GAINANT - Adjoints

M. Bernard MAUZÉ, Mme Catherine HENROTTE - Conseillers Municipaux délégués,

Mme Claudine HAIE, M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, M. Pascal DARDILLAC, Mme Doriane ALBERT, Mme Nathalie BRIONNET, M. Joël BARRAULT, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

<u>Pouvoirs</u>: Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés:

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Eric COUSIN	Mme Joëlle PELTIER
Mme Florence DERRE	Mme Nathalie BRIONNET
M. Gérard COTTET	M. Jean HAMACHE
M. Franck HUET	M. Bernard MAUZÉ

Excusées non représentées: Mme Sandrine BROCHARD, Mme Sylvie GLASSON

Absente: Mme Sandrine DUMUIS

<u>Assistaient également à la séance</u> : M. MÉRAL – Directeur Général des Services, Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES SANITAIRES DU DOMAINE DE GIVRAY

Madame le Maire rappelle le précédent marché déclaré infructueux en raison des montants des offres supérieures à l'estimation. Elle informe qu'un nouveau marché a été publié et de nouvelles offres nous sont parvenues.

Monsieur Jean BRILLAUD présente l'analyse des offres réalisée par la Commission d'Appel d'Offres. Il précise que le marché comporte 9 lots pour la partie travaux ainsi que les missions SPS et Contrôle technique.

Madame le Maire est satisfaite d'avoir relancé cet appel d'offres et du résultat de ce nouveau marché.

Monsieur BARRAULT demande à informer le Maître d'œuvre sur le montant de ce marché supérieur à son estimation.

Madame le Maire remercie Monsieur Loïc PIRONNET, Directeur des Services Techniques pour le travail accompli pour ce marché.

Délibérations:

Madame le Maire rappelle la première consultation déclarée infructueuse et immédiatement relancée en fin d'année concernant le marché de réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente du Domaine de Givray.

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

DÉSIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TTC	
1 – Démolition et	SAS NOUVELLE AQUITAINE ENVIRONNEMENT – NAE	25 192.32	
désamiantage	63 Rue du Vercors 86240 FONTAINE LE COMTE	20 172.02	
2 – Gros œuvre démolition	EURL CAR3M	11 900.04	
	30 Avenue de Chatellerault 86440 MIGNÉ AUXANCES		
3 – Menuiseries bois	SNC MORILLON	16 578.91	
	2 Allée du Bois Renard 86240 LIGUGÉ		
4 – Cloisons sèches	SARL DELHOUME	8 329.01	
	6 Allée du Bois Renard 86240 LIGUGÉ		
5 – Carrelage Faïence	SARL REMAUD Christian	11 890.44	
	Chemin d'Aillé 86130 DISSAY		
6 – Faux plafonds	SARL CÔTÉ PLAFONDS	2 687.20	
	5 Rue des Métiers 86180 BUXEROLLES		
7 – Peinture	SAS BOUCHET FRERES	2 233.40	
	67 Rue de Nungesser 86580 BIARD		
8 - Électricité	SAS AETIS	11 400 00	
	6 Rue Jules Verne 86800 SEVRES ANXAUMONT	11 400.00	
9 – Plomberie sanitaires –	SARL GOURBEAU	20.071.02	
Chauffage ventilation	8 Allée des Cytises 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	30 861.03	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 Voix Pour et 1 Abstention :

- ✓ Approuve la proposition de la Commission d'Appel d'Offres présentée ci-dessus pour le réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente du Domaine de Givray,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer les marchés ainsi que tous documents relatifs à ce marché.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du marché de réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente du Domaine de Givray, il est nécessaire de s'adjoindre des missions de contrôle technique et de SPS.

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

DÉSIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
Coordination SPS	SAS DEKRA INDUSTRIAL Agence Centre Atlantique 3 Rue Pierre et Marie Curie - ZAC de la Recouvrance 17100 SAINTES	1 124.00
Contrôle Technique	SAS DEKRA INDUSTRIAL Agence Centre Atlantique 211 Avenue de Paris - ZI République Nord 86000 POITIERS	1 170.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Voix Pour :

- ✓ Approuve la proposition de la Commission d'Appel d'Offres présentée ci-dessus pour le réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente du Domaine de Givray,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer les marchés ainsi que tous documents relatifs à ce marché.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Madame le Maire informe qu'elle souhaite confier une mission de 6 mois (de Mars à Août 2019) à Madame Doriane ALBERT pour développer les produits touristiques de la Commune de LIGUGÉ.

Elle informe qu'une réunion est déjà prévue avec l'Agence Touristique de la Vienne.

VALIDATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021 AVEC LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de contractualiser avec la Commune de SAINT-BENOIT pour la période de 2018 à 2021 pour les enfants de 3 à 17 ans. Ce contrat est renouvelé tous les 3 ans. Un bilan des actions réalisées est donné aux Conseillers.

Délibération :

Madame le Maire présente le projet de contrat Enfance-Jeunesse 2018-2021 « mutualisé » avec la commune de Saint-Benoit et l'association « Les Polissons ». Ce contrat « enfance-jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce contrat avec la CAF permet un accueil de loisirs encadré, réglementaire et subventionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- d'accepter le principe de ce contrat avec la CAF et surtout avec la commune de Saint-Benoit et l'association « les Polissons » ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ce contrat enfance-jeunesse, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES BUDGÉTAIRES

Madame le Maire informe que l'évolution des pratiques conduisent les services à travailler de plus en plus de façon dématérialisée notamment avec les documents budgétaires.

Délibération :

Madame le Maire rappelle la délibération N° 15/08 relative à la convention de dématérialisation du contrôle de la légalité. Les actes classiques sont dématérialisés pour l'envoi au contrôle de légalité. En revanche les actes budgétaires ne sont pas concernés. C'est possible maintenant via cet avenant qui permettra la dématérialisation des budgets primitifs, des budgets supplémentaires, des décisions modificatives et des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- d'accepter le principe de cet avenant
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant de signer cet avenant ou tous documents relatifs à ce dossier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA POSTE

Madame le Maire informe que suite à l'acquisition du bâtiment de la Poste il est nécessaire de demander des subventions pour l'aménagement de ce lieu.

Délibération :

Madame le Maire rappelle l'acquisition récente du bâtiment de « LA POSTE ». Si les bureaux d'accueil du service postal sont encore fonctionnels, les autres salles de réunions et bureaux annexes non loués nécessitent une réhabilitation

Dans l'attente des estimations précises des hommes de l'art pour cette réhabilitation, il est nécessaire de se positionner sur les aides publiques. Cette première tranche de réhabilitation serait estimée à 80.000 Euros H.T.

Le plan de fonctionnement pourrait être celui-là:

<u>Dépenses H.T.</u>		Recettes H.T.	
Travaux de réhabilitation	70.000	DETR 2019	24.000
Divers (maitrise d'œuvre, etc)	10.000	Conseil départemental	26.200
		Autofinancement	29.800
TOTAL	80.000	TOTAL	80.000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 20 Voix Pour :

- D'accepter le principe de cette réhabilitation du bâtiment de « la Poste », 1ère tranche,
- Sollicite des financements les plus élevés possibles :
 - Après de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019,
 - Auprès du Département de la Vienne au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'investissement dans la Vienne (ACTIV').
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur BRILLAUD informe que le changement des huisseries de la Mairie est en cours.

Madame ECLERCY rappelle l'organisation du repas des personnes âgées en Décembre dernier. D'un point de vue général le repas et l'animation ont été appréciés par les personnes présentes. Elle rappelle également l'organisation du Téléthon et précise qu'elle a récolté 6 565,24 Euros. Elle remercie l'implication de l'école élémentaire.

Monsieur GAINANT rappelle l'organisation du conte de Noël du 23 Décembre 2018. Spectacle apprécié par le public. Elle informe également la préparation de la Fête de la Plage du 22 Juin 2019.

Madame HENROTTE informe que la prochaine commission aura lieu en Février 2019. Elle précise que les activités intergénérationnelles seront reconduites cette année. Elle souligne que la Médiathèque sera ouverte en soirée le 19 Janvier 2019 avec des animations dans le cadre de la Médiathèque la nuit.

Monsieur LOUIS informe que toutes les associations sportives seront reçues courant Janvier 2019 pour l'étude des demandes de subventions.

Monsieur LOUIS informe que la Commune vient d'obtenir le label « ville active et sportive ». Il précise que la Commune rejoint, au même titre que JAUNAY-CLAN, les communes de, LOUDUN et POITIERS qui sont déjà reconnues. La remise du label aura lieu à ANGERS le 8 Février 2019.

Madame le Maire félicite le travail de cette commission.

Madame VERRIER informe que depuis quelques jours 3 services sont organisés au Restaurant Scolaire. Pour le moment les retours sont positifs avec moins de bruit et plus de place. Une étude sera menée pour l'aménagement d'un self-service. Elle informe que les travaux dans la cour de l'école élémentaire doivent être entrepris pendant les vacances de Pâques. Des devis sont en attente.

Monsieur BRILLAUD informe que des études sont en cours pour l'installation d'un préau mais il est nécessaire d'avoir l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France avant de lancer un permis de construire. Les travaux pourraient avoir lieu en Juillet 2019.

Monsieur MAUZÉ informe que le tirage au sort des lots de bois aura lieu le 25 Janvier 2019. Il précise que les peupliers ont été abattus. Il sera nécessaire de replanter ces 6 hectares.

Madame le Maire rappelle que la réunion publique sur l'aménagement du bourg aura lieu le 17 Janvier 2019 pour la partie assainissement. Une autre réunion publique aura lieu le 4 Mars 2019 pour la présentation de l'aménagement du centre bourg.

Elle informe que les premières promesses de vente des terrains des Érondières sont signées avec la construction d'un nouvel EHPAD sur 10 000 m². Le plan d'aménagement est en cours.

Le permis d'aménager pour le Fief du Pilier est déposé. Un panneau promotionnel a été installé par NEXITY.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Madame le Maire indique qu'un cahier de doléances citoyennes est ouvert depuis le début de la semaine en Mairie. La Communauté Urbaine de GRAND POITIERS et ses communes vont s'inscrire dans la démarche du débat national. Les élus locaux doivent être facilitateur des échanges et des débats. Elle donne lecture des différents thèmes. Elle précise que sur le site de GRAND POITIERS une page est ouverte sur ce grand débat.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que les horaires de la Mairie vont changer. Les nouveaux horaires sont les suivants : Lundi, Mercredi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30, le mardi de 8 h 30 à 17 h 30 et le Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 19 h 00.

Madame le Maire informe que Mademoiselle Chloé DURR est actuellement en stage au service administratif de la Mairie. Elle se présente à l'assemblée.

Madame le Maire remet à chaque élu une enveloppe cadeau comprenant un ouvrage sur les chemins de LIGUGÉ avec les itinéraires de SAINT-MARTIN. Elle remercie l'éditeur de cet ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 Mars 2019 à 20 heures.